BANQUE ET ASSURANCE

INFO CSE

MÉDITERRANÉE FÉVRIER 2020

BONIFICATION EXCEPTIONNELLE

Le montant global de cette enveloppe est de 1,6 M€ dont 197 700€ pour notre DDR (12,4%), répartis comme suit : Corse : 16400€ ; Alpes Maritimes : 34100€ ; Provence : 41100€ ; Var : 41800€ et Marseille : 52900€.

Toutes les agences en ont été bénéficiaires et sa distribution a été exclusivement à la main des DA. 1067 salariés ont bénéficié de cette enveloppe pour un montant moyen de 186€, la fourchette allant de 10€ à 850€.

Pour 2020, ***FO LCL*** espère que les objectifs donnés aux équipes soient plus réalistes et réalisables et que les conditions d'exercice vous permettent de percevoir l'intégralité de l'enveloppe RVP, tout simplement…

DGA

La direction nous présente un projet de suppressions **(regroupements ? ☺)** de DGA. D'autres suivront très prochainement. Aujourd'hui, les suppressions concernent les DR de Marseille (DGA Littoral), des Alpes Maritimes (DGA Antibes) et de Corse (DGA Balagne).

Les agences seront donc regroupées sur les autres DGA pour une « meilleure homogénéisation » dixit la direction. En clair cela signifie 3 UTP en moins pour la DDR.
3 postes de DGA disparaissent… les perspectives d'évolution diminuent encore… ***l'étau se resserre***…

MESURES DE MOBILITÉ

La direction nous a annoncé que la **circulaire Mobilité** chez LCL allait prochainement être dénoncée. Dans l'intervalle, les mesures actuelles continuent de s'appliquer en Méditerranée, selon les propos de notre RRH.

N'hésitez pas à contacter un représentant ***FO LCL*** en cas de non application de ces dispositions.

EMP MÉDITERRANÉE 4ÈME TRIMESTRE 2019

Taux moyen sur la DDR : **106.7%**

A. MARITIMES	CORSE	PROVENCE	VAR	B. PRIVÉE	MARSEILLE
102,2%	103,8%	105,7%	107,7%	108,3%	110,1%

EMP / METIERS

DA+DAA	RA	CBP	CC	E.LCL	C ACC
113,5%	112,4%	109,7%	107,1%	99,3%	94,5%

Malgré nos demandes répétées, nous n'avons pas plus de détails concernant les notations sur les différents métiers.

RETOURS CONGÉS MATERNITÉ

Une maman rentrant de maternité en cours d'année n'a pas l'obligation de prendre une partie de ses congés annuels avant de revenir en poste mais c'est une forte préconisation de la direction, afin d'anticiper et d'éviter des difficultés d'organisation futures.

Par ailleurs, pour rappel, selon l'accord CET en vigueur, il est possible d'utiliser son CET sous forme d'un congé programmé et régulier. Cette utilisation vous permet, avec l'accord du manager, de travailler en pratique à 80% ou 90% jusqu'à épuisement des droits épargnés, tout en restant salarié à temps plein.
A l'issue de ce congé, une demande de passage à temps partiel peut être faite dans les conditions habituelles.

Un livret parentalité est à votre disposition **sur notre site : fo-lcl.fr.**

Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à contacter un représentant ***FO LCL***.

CONFIDENTIALITÉ
BUREAUX DES AGENCES AU NOUVEAU CONCEPT

Vous ne cessez de nous remonter que les salons dits « confidentiels » ne le sont pas du tout. Nous avons donc interpellé la direction à ce sujet, lui demandant de revoir sa copie quant à l'utilisation des matériaux et/ou qualité de cloisons utilisés. Après remontée à Paris et redescente de Paris, il apparaît que «*tout est OK et que non, non, non, on n'entend pas du tout ce qu'il se dit lorsque le salon est fermé.*»

Visiblement, les matériaux des cloisons entre la direction et les salariés sont tellement insonorisants qu'elle n'entend pas leurs dires. Peut-être qu'elle entendra mieux les plaintes des clients ! Sans compter ceux qui nous quitteront sans faire de bruit, faute de confidentialité suffisante !

La direction ne pourra pas sous-entendre qu'on ne l'avait pas prévenue…

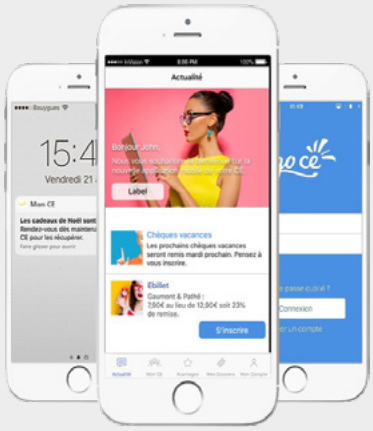

PROWEB

Une nouvelle appli très bientôt à votre disposition qui vous permettra une plus grande autonomie et facilité d'utilisation de vos avantages CSE.

PASSERELLE GROUPE

Pour 2019, 3 salariés sont arrivés chez LCL et 2 ont passé la passerelle dans l'autre sens. Le moins que l'on puisse dire est que la passerelle n'est pas prête de s'effondrer sous le poids de ceux qui la traversent !

Prochain CSE le 20 mars, faites appel à nous, nous sommes vos représentants.

Lydie COMPIN Tél. : 06 19 55 68 28
William WAECHTER Tél. : 06 74 23 66 51
Kelly BOULE Tél. : 06 22 39 85 34
Florence LALLET Tél. : 06 68 85 42 48
Yannick BLANCHARD Tél. : 06 16 69 49 91

Restez informés et connectés à FO-LCL

Appli FO LCL

twitter.com/FOLCL

FO LCL